

GUINGAMP-PAIMPOL  
AGGLOMERATION

**Exercice 2018**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales.

## Table des matières

### Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés .....	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	6
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	26
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	27
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	28
2.1.	Modalités de tarification .....	28
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) .....	29
2.3.	Recettes.....	41
3.	Indicateurs de performance .....	20
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Montants financiers .....	25
4.2.	Etat de la dette du service.....	25
4.3.	Amortissements .....	25
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	26
4.5.	Présentation du programme de travaux adoptés par l'assemblée délibérante pour 2019 .....	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	28
5.1.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	28

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

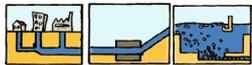
- Nom de la collectivité : Guingamp-Paimpol Agglomération
- Caractéristiques : Communauté d'Agglomération
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi :  
 Secteur GUINGAMP : GRACES, GUINGAMP, PABU, PLOUISY, PLOUMAGOAR et SAINT-AGATHON  
 Secteur PAIMPOL : KERFOT, LANLEFF, LANLOUP, PAIMPOL, PLEHEDEL, PLOUBAZLANEC, PLOUEZEC, PLOURIVO, YVIAS  
 Secteur PONTRIEUX : BRELIDY, PLOEZAL, PLOUEC-DU-TRIEUX, PONTRIEUX, QUEMPEL-GUEZENNEC, RUNAN et SAINT-CLET

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

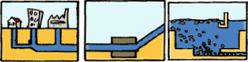


Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **46 671** habitants au 31/12/2018, répartis comme suit :

- Secteur Pontrieux : 4 400 habitants
- Secteur Guingamp : 23 000 habitants
- Secteur Paimpol : 19 271 habitants

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **20 921** abonnés au 31/12/2018 (20974 en 2017), répartis comme suit :

- Secteur Pontrieux : 1 629 abonnés
- Secteur Guingamp : 9 670 abonnés
- Secteur Paimpol : 9 622 abonnés

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>		<b>1 477 654</b>	
Abonnés non domestiques		<b>0</b>	
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 519 318</b>	<b>1 477 654</b>	<b>-2,7%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

	Volumes rejetées* durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>
Abonnés non domestiques	<b>1 041 066</b>

\*Les abonnés non domestiques sont soumis à un arrêté et une convention de déversement. A ce titre les rejets sont facturés sur la charge polluante.

## 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 8 au 31/12/2018 (8 au 31/12/2017).

## 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 420,70 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 420.70 km (424,33 km au 31/12/2017).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

## 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 20 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : Grâces

Code Sandre de la station : 0422070S002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée			
Date de mise en service	01/04/1998			
Commune d'implantation	Grâces (N° INSEE 22 067)			
Lieu-dit	Zone industrielle			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	87 833			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	4 500			
Prescriptions de rejet				
Soumise à		Autorisation ICPE en date du 22/06/2016		
		Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Le Trieux		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	18	et	ou	
DCO	70	et	ou	
MES	20	et	ou	
NGL	15	et	ou	
NTK	6	et	ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et	ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	2	et	ou	
Pt	0,5 de juillet à octobre 0,6	et	ou	
E. Coli (germes/100 ml)	10 <sup>3</sup>			

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°2 : Pont Ezer**  
 Code Sandre de la station : 0422070S003

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée			
Date de mise en service	01/01/1989			
Commune d'implantation	Plouisy (N° INSEE 22 223)			
Lieu-dit	Pont Ezer			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	22 000			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	3 400 du 01/06 au 31/10, 6 650 le reste de l'année			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	Autorisation en date du 23/12/2016 Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Le Trieux		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	18	et	ou	
DCO	70	et	ou	
MES	20	et	ou	
NGL	15	et	ou	
NTK	6	et	ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et	ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	2	et	ou	
Pt	0,6 de juillet à octobre 0,8	et	ou	
E. Coli (germes/100 ml)				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°3 : Paimpol**  
 Code Sandre de la station : 0422162S0001

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement	Boue activée		
Date de mise en service	01/01/1986		
Commune d'implantation	Paimpol (N° INSEE 22 162)		
Lieu-dit	Keraudren		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	22 000		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	4 400		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	Autorisation en date du 09/08/2006 et 16/01/2013		
	Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Le Traou puis la Mer (Manche)	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	10	et ou	
DCO	50	et ou	
MES	20	et ou	
NGL	15	et ou	
NTK	15	et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et ou	
Pt	1	et ou	
E. Coli (germes/100 ml)	10 <sup>5</sup>		

**(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique**

**STEU N°4 : Plouézec**  
 Code Sandre de la station : 0422214S0001

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement	Boue activée		
Date de mise en service	01/01/2009		
Commune d'implantation	Plouézec (N° INSEE 22 214)		
Lieu-dit	Lan Vihan		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	5 000		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	1 336		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	Autorisation en date du 08/04/2016		
	Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	L'étang Neuf ruisseau	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	20	et ou	
DCO	50	et ou	
MES	30	et ou	
NGL	15	et ou	
NTK		et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	3	et ou	
Pt	1	et ou	
E. Coli (germes/100 ml)	10 <sup>3</sup>		

**(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique**

**STEU N°5 : Pontrieux ZI**  
 Code Sandre de la station : 0422256S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boue activée		
Date de mise en service	01/02/1975		
Commune d'implantation	Quemper-Guézennec (N° INSEE 22 256)		
Lieu-dit	Zone Industrielle de Pontrieux		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2 000		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	315		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	Autorisation en date du 07/05/2012		
	Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface/estuaire	
	Nom du milieu récepteur	Le Trieux	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	et ou	
DCO	90	et ou	
MES	30	et ou	
NGL	20	et ou	
NTK	10	et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	5	et ou	
Pt	2	et ou	
E. Coli (germes/100 ml)	10 <sup>5</sup>		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°6 : Pabu**  
 Code Sandre de la station : 0422161S0002

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement	Boue activée		
Date de mise en service	01/07/1976		
Commune d'implantation	Pabu (N° INSEE 22 161)		
Lieu-dit	Route de Pommerit Le Vicomte		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1 000		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	150		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	Autorisation en date du 17/12/1974		
	Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Le Froust	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	30	et ou	
DCO	90	et ou	
MES	30	et ou	
NGL		et ou	
NTK		et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et ou	
Pt		et ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

(2) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°7 : Plouëc du Trieux**  
 Code Sandre de la station : 0422212S0001

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement	Lagunage aéré		
Date de mise en service	01/01/1995		
Commune d'implantation	Plouëc du Trieux (N° INSEE 22 212)		
Lieu-dit	Goasper		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	800		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	120		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	Autorisation en date du Déclaration en date du 10/02/1988		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Le Goasper	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	40	et ou	
DCO	120	et ou	
MES	120	et ou	
NGL		et ou	
NTK	40	et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et ou	
Pt	8	et ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

**(3) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique**

**STEU N°8 : Lanloup**  
 Code Sandre de la station : 0422109S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Lagunage		
Date de mise en service	01/01/2001		
Commune d'implantation	Lanloup (N° INSEE 22 109)		
Lieu-dit	Bréhec		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>	800		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	120		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	Autorisation en date du Déclaration en date du 18/12/1985		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Le Kergolo	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	40	et ou	
DCO	120	et ou	
MES	120	et ou	
NGL		et ou	
NTK	40	et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et ou	
Pt	8	et ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

(4) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°9 : Pléhédél**  
 Code Sandre de la station : 0422178S0001

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement	Filtre à sable (future STEP boues activées)		
Date de mise en service	01/07/1996 (travaux en cours)		
Commune d'implantation	Pléhédél (N° INSEE 22 178)		
Lieu-dit	Roudou Hellou		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	830		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	159		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	Autorisation en date du Déclaration en date du 18/11/2016		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Le Kermarquer	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	20	et ou	
DCO	80	et ou	
MES	30	et ou	
NGL	15	et ou	
NTK	10	et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	5	et ou	
Pt	2	et ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

(5) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°10 : Saint-Clet**  
 Code Sandre de la station : 0422283S0001

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement	Lagune		
Date de mise en service	01/03/1989		
Commune d'implantation	Saint Clet (N° INSEE 22 283)		
Lieu-dit	Kerdoret		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	600		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	90		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	Autorisation en date du Déclaration en date du 30/07/1998		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Le Kervao	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	40	et ou	
DCO	120	et ou	
MES	120	et ou	
NGL		et ou	
NTK	40	et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et ou	
Pt	8	et ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

(6) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°11 : Ploéal**  
 Code Sandre de la station : 0422204S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Lagune		
Date de mise en service	01/05/1995		
Commune d'implantation	Ploéal (N° INSEE 22 204)		
Lieu-dit	Kerbasquiou		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	450		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	67,5		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	Autorisation en date du Déclaration en date du 16/09/1993		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Biez Scolan	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	30	et ou	
DCO	90	et ou	
MES	120	et ou	
NGL		et ou	
NTK	40	et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et ou	
Pt	8	et ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°12 : Quemper-Guézennec Kerrouzic**  
 Code Sandre de la station : 0422256S0002

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement	Lagune		
Date de mise en service	01/01/1983		
Commune d'implantation	Quemper-Guézennec (N° INSEE 22 256)		
Lieu-dit	Ruello		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	300		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	45		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	Autorisation en date du Déclaration en date du 08/09/1988		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Kerrouzic	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	40	et ou	
DCO	120	et ou	
MES	120	et ou	
NGL		et ou	
NTK	40	et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et ou	
Pt	8	et ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

**(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique**

**STEU N°13 : Brélidy**  
 Code Sandre de la station : 0422018S0001

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement	Filtre à sable		
Date de mise en service	01/09/2001		
Commune d'implantation	Brélidy (N° INSEE 22 018)		
Lieu-dit	Traou Venec		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	230		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	34,5		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	Autorisation en date du Déclaration en date du 23/11/1999		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Traou Venec	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	et ou	
DCO	125	et ou	
MES	30	et ou	
NGL		et ou	
NTK	20	et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et ou	
Pt		et ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

(2) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°14 : Runan**  
 Code Sandre de la station : 0422269S0001

<b>Caractéristiques générales</b>				
Filière de traitement	Filtre enterré			
Date de mise en service	20/09/1999			
Commune d'implantation	Runan (N° INSEE 22 269)			
Lieu-dit	Lech An Bellec			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	200			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	30			
<b>Prescriptions de rejet</b>				
Soumise à	Autorisation en date du Déclaration en date du 18/05/2004			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	aucun		
	Nom du milieu récepteur	Infiltration		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	et	ou	
DCO		et	ou	
MES		et	ou	
NGL		et	ou	
NTK		et	ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et	ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et	ou	
Pt		et	ou	
E. Coli (germes/100 ml)				

**(3) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique**

**STEU N°15 : Yvias**  
 Code Sandre de la station : 0422390S0001

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement	Lagune		
Date de mise en service	01/01/1985		
Commune d'implantation	Yvias (N° INSEE 22 390)		
Lieu-dit	Saint-Judoce		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>	150		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	22,5		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à		Autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)	
		Déclaration en date du	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Le Saint-Judoce	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	et      ou	60
DCO	200	et      ou	60
MES		et      ou	50
NGL		et      ou	
NTK		et      ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et      ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et      ou	
Pt		et      ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

**(4) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique**

**STEU N°16 : Lautremen**  
 Code Sandre de la station : 0422225S0003

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement	Filtre à sable		
Date de mise en service	01/09/2010		
Commune d'implantation	Ploumagoar (N° INSEE 22 225)		
Lieu-dit	Lautremen		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	80		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	12		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	Autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)		
	Déclaration en date du		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Fossé	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	et ou	60
DCO	200	et ou	60
MES		et ou	50
NGL		et ou	
NTK		et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et ou	
Pt		et ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

**(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique**

**STEU N°17 : Kermarch**  
 Code Sandre de la station : 0422223S0001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtre à sable		
Date de mise en service	01/09/2003		
Commune d'implantation	Ploumagoar (N° INSEE 22 223)		
Lieu-dit	Pont Ezer		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	60		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	7,5		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	Autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)		
	Déclaration en date du		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Théoulas	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	et ou	60
DCO	200	et ou	60
MES		et ou	50
NGL		et ou	
NTK		et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et ou	
Pt		et ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

(2) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°18 : Kerlidiguès**  
 Code Sandre de la station : 0422225S0002

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement	Filtre à coco		
Date de mise en service	01/04/2007		
Commune d'implantation	Ploumagoar (N° INSEE 22 225)		
Lieu-dit	Kerlidiguès		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	50		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	7,5		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	Autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)		
	Déclaration en date du		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Théoulas	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	et ou	60
DCO	200	et ou	60
MES		et ou	50
NGL		et ou	
NTK		et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et ou	
Pt		et ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

**(3) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique**

**STEU N°19 : Lanleff**  
 Code Sandre de la station : 0422108S0001

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement	Filtre à sable non drainé + infiltration		
Date de mise en service	01/07/2017		
Commune d'implantation	Ploumagoar (N° INSEE 22 108)		
Lieu-dit	Bourg		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	40		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	6		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	Autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)		
	Déclaration en date du		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	aucun	
	Nom du milieu récepteur	Infiltration	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	et ou	60
DCO	200	et ou	60
MES		et ou	50
NGL		et ou	
NTK		et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et ou	
Pt		et ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

(4) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°20 : Goas Haro**  
 Code Sandre de la station : 0422256S0006

<b>Caractéristiques générales</b>			
Filière de traitement	Filtre à sable		
Date de mise en service	15/07/2011		
Commune d'implantation	Quemper-Guézennec (N° INSEE 22 256)		
Lieu-dit	Goas Haro		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	20		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	3		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	Autorisation en date du 21/07/2015 (arrêté national)		
	Déclaration en date du		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	aucun	
	Nom du milieu récepteur	Infiltration	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	et ou	60
DCO	200	et ou	60
MES		et ou	50
NGL		et ou	
NTK		et ou	
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		et ou	
Pt		et ou	
E. Coli (germes/100 ml)			

(5) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
Station N°1 GRACES	937,6	894
Station N°2 PONT EZER	284,2	249,5
Station N°3 PAIMPOL	114	234,1
Station N°4 PLOUEZEC	40	56,9
Station N°5 PONTRIEUX ZI	14,5	31,6
Station N°6 PABU	5	4
Station N°7 PLOUEC DU TRIEUX	0	0
Station N°8 LANLOUP	0	0
Station N°9 PLEHEDEL	0	0
Station N°10 SAINT CLET	0	0
Station N°11 PLOEZAL	0	0
Station N°12 QUEMPEL-GUEZENNEC Kerrouzic	0	0
Station N°13 BRELIDY	0	0
Station N°14 RUNAN	0	0
Station N°15 YVIAS	0	0
Station N°16 LAUTREMEN	0	0
Station N°17 KERMARCH	0	0
Station N°18 KERLIDIGUES	0	0
Station N°19 LANLEFF	0	0
Station N°20 GOAS HARO	0	0
<b>Total des boues produites</b>	1395,3	1470,1

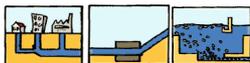
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
Station N°1 GRACES	937,6	894
Station N°2 PONT EZER	284	249,5
Station N°3 PAIMPOL	251,3	299,2
Station N°4 PLOUEZEC	31	57,04
Station N°5 PONTRIEUX ZI	25,7	22,8
Station N°6 PABU	5	4
Station N°7 PLOUEC DU TRIEUX	0	83,4
Station N°8 LANLOUP	0	0
Station N°9 PLEHEDEL	0	0
Station N°10 SAINT CLET	0	177,1
Station N°11 PLOEZAL	0	73,8
Station N°12 QUEMPEL-GUEZENNEC Kerrouzic	0	11,1
Station N°13 BRELIDY	0	0
Station N°14 RUNAN	0	0
Station N°15 YVIAS	0	0
Station N°16 LAUTREMEN	0	0
Station N°17 KERMARCH	0	0
Station N°18 KERLIDIGUES	0	0
Station N°19 LANLEFF	0	0
Station N°20 GOAS HARO	0	0
<b>Total des boues évacuées</b>	1534,6	1871,94

## **2. Tarification de l'assainissement et recettes du service**

### **2.1. Modalités de tarification**



L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part des délégataires sont fixés par chaque contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini pour chaque contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	<b>Au 01/01/2018</b>	<b>Au 01/01/2019</b>
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	1 000 € HT	600 € HT
Participation aux frais de branchement (PFB)	800 € HT	800 € HT

**L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.**

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du **27/11/2018** effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif, la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif et la Participation aux frais de branchement.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Secteur GUINGAMP

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	16,21	16,21	<u>0,00%</u>
Part proportionnelle	67,04	67,04	<u>0,00%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	83,25	83,25	<u>0,00%</u>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	40,90	41,21	<u>0,75%</u>
Part proportionnelle	105,36	106,20	<u>0,79%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	146,26	147,41	<u>0,78%</u>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	<u>-20,00%</u>
TVA	25,11	24,87	<u>-0,99%</u>
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	46,71	42,87	<u>-8,97%</u>
<b>Total TTC</b>	<b>276,23</b>	<b>273,53</b>	<b><u>-0,99%</u></b>
<b>Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,30</b>	<b>2,28</b>	<b><u>-0,99%</u></b>

Secteur PONTRIEUX

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	70,00	70,00	<u>0,00%</u>
Part proportionnelle	114,06	114,06	<u>0,00%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	184,06	184,06	<u>0,00%</u>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	40,00	40,26	<u>0,65%</u>
Part proportionnelle	135,95	136,82	<u>0,64%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	175,95	177,08	<u>0,65%</u>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	<u>-16,67%</u>
TVA	38,16	37,91	<u>-0,65%</u>
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	59,76	55,91	<u>-0,65%</u>
<b>Total TTC</b>	<b>419,77</b>	<b>417,06</b>	<b><u>-0,65%</u></b>
<b>Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup></b>	<b>3,50</b>	<b>3,48</b>	<b><u>-0,65%</u></b>

Secteur PAIMPOL

Facture type PAIMPOL	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	14,15	14,15	<u>0,00%</u>
Part proportionnelle	160,74	160,74	<u>0,00%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	174,89	174,89	<u>0,00%</u>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	40,00	40,10	<u>0,25%</u>
Part proportionnelle	64,74	64,90	<u>0,24%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	104,74	105,00	<u>0,24%</u>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	<u>-16,67%</u>
TVA	30,12	29,79	<u>-1,11%</u>
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	51,72	47,79	<u>-7,61%</u>
<b>Total TTC</b>	<b>331,35</b>	<b>327,67</b>	<u><b>-1,11%</b></u>
<b>Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,76</b>	<b>2,73</b>	<u><b>-1,11%</b></u>

Facture type PLOUBAZLANEC	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	40,41	40,41	<u>0,00%</u>
Part proportionnelle	145,03	145,03	<u>0,00%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	185,44	185,44	<u>0,00%</u>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	40,00	40,10	<u>0,25%</u>
Part proportionnelle	64,74	64,90	<u>0,24%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	104,74	105,00	<u>0,24%</u>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	<u>-16,67%</u>
TVA	31,18	30,84	<u>-1,07%</u>
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	52,78	48,84	<u>-7,45%</u>
<b>Total TTC</b>	<b>342,96</b>	<b>339,28</b>	<u><b>-1,07%</b></u>
<b>Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,86</b>	<b>2,83</b>	<u><b>-1,07%</b></u>

<b>Facture type PLOUEZEC</b>	<b>Au 01/01/2018 en €</b>	<b>Au 01/01/2019 en €</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	38,11	38,11	<u>0,00%</u>
Part proportionnelle	156,80	156,80	<u>0,00%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	194,91	194,91	<u>0,00%</u>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	40,00	40,10	<u>0,25%</u>
Part proportionnelle	64,74	64,90	<u>0,24%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	104,74	105,00	<u>0,24%</u>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	<u>-16,67%</u>
TVA	32,13	31,79	<u>-1,04%</u>
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	53,73	49,79	<u>-7,32%</u>
<b>Total TTC</b>	<b>353,38</b>	<b>349,70</b>	<u>-1,04%</u>
<b>Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,94</b>	<b>2,91</b>	<u>-1,04%</u>

<b>Facture type KERFOT</b>	<b>Au 01/01/2018 en €</b>	<b>Au 01/01/2019 en €</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	36,17	36,17	<u>0,00%</u>
Part proportionnelle	121,84	121,84	<u>0,00%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	158,01	158,01	<u>0,00%</u>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	40,00	40,10	<u>0,25%</u>
Part proportionnelle	64,74	64,90	<u>0,24%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	104,74	105,00	<u>0,24%</u>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	<u>-16,67%</u>
TVA	28,43	28,10	<u>-1,18%</u>
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	50,03	46,10	<u>-7,86%</u>
<b>Total TTC</b>	<b>312,78</b>	<b>309,10</b>	<u><b>-1,18%</b></u>
<b>Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,61</b>	<b>2,58</b>	<u><b>-1,18%</b></u>

<b>Facture type PLEHEDEL</b>	<b>Au 01/01/2018 en €</b>	<b>A 01/01/2019 en €</b>	<b>en %</b>
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	32,79	32,79	<u>0,00%</u>
Part proportionnelle	128,28	128,28	<u>0,00%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	161,07	161,07	<u>0,00%</u>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	40,00	40,10	<u>0,25%</u>
Part proportionnelle	64,74	64,90	<u>0,24%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	104,74	105,00	<u>0,24%</u>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	<u>-16,67%</u>
TVA	28,74	28,41	<u>-1,16%</u>
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	50,34	46,41	<u>-7,82%</u>
<b>Total TTC</b>	<b>316,15</b>	<b>312,47</b>	<u><b>-1,16%</b></u>
<b>Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,63</b>	<b>2,60</b>	<u><b>-1,16%</b></u>

<b>Facture type PLOURIVO</b>	<b>Au 01/01/2018 en €</b>	<b>Au 01/01/2019 en €</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	46,62	46,62	<u>0,00%</u>
Part proportionnelle	148,72	148,72	<u>0,00%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	195,34	195,34	<u>0,00%</u>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	40,00	40,10	<u>0,25%</u>
Part proportionnelle	64,74	64,90	<u>0,24%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	104,74	105,00	<u>0,24%</u>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	<u>-16,67%</u>
TVA	32,17	31,83	<u>-1,04%</u>
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	53,77	49,83	<u>-7,32%</u>
<b>Total TTC</b>	<b>353,84</b>	<b>350,17</b>	<b><u>-1,04%</u></b>
<b>Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,95</b>	<b>2,92</b>	<b><u>-1,04%</u></b>

<b>Facture type LANLOUP</b>	<b>Au 01/01/2018 en €</b>	<b>A 01/01/2019 en €</b>	<b>en %</b>
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	78,50	78,50	<u>0,00%</u>
Part proportionnelle	188,04	188,04	<u>0,00%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	266,54	266,54	<u>0,00%</u>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	-
Part proportionnelle	0,00	0,00	-
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	0,00	0,00	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	<u>-16,67%</u>
TVA	28,81	28,45	<u>-1,25%</u>
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	50,41	46,45	<u>-7,85%</u>
<b>Total TTC</b>	<b>316,95</b>	<b>312,99</b>	<u><b>-1,25%</b></u>
<b>Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,64</b>	<b>2,61</b>	<u><b>-1,25%</b></u>

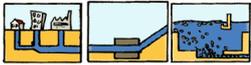
Facture type YVIAS	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	75,71	75,71	<u>0,00%</u>
Part proportionnelle	193,36	193,36	<u>0,00%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	269,07	269,07	<u>0,00%</u>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	-
Part proportionnelle	0,00	0,00	-
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	0,00	0,00	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	<u>-16,67%</u>
TVA	29,07	28,71	<u>-1,24%</u>
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	50,67	46,71	<u>-7,82%</u>
<b>Total TTC</b>	<b>319,73</b>	<b>315,77</b>	<u><b>-1,24%</b></u>
<b>Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,66</b>	<b>2,63</b>	<u><b>-1,24%</b></u>

<b>Facture type LANLEFF</b>	<b>Au 01/01/2018 en €</b>	<b>A 01/01/2019 en €</b>	<b>en %</b>
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	76,81	76,81	<u>0,00%</u>
Part proportionnelle	216,60	216,60	<u>0,00%</u>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	293,41	293,41	<u>0,00%</u>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	-
Part proportionnelle	0,00	0,00	-
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	0,00	0,00	-
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	<u>-16,67%</u>
TVA	31,50	31,14	<u>-1,14%</u>
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	53,10	49,14	<u>-7,46%</u>
<b>Total TTC</b>	<b>346,51</b>	<b>342,55</b>	<u><b>-1,14%</b></u>
<b>Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup></b>	<b>2,89</b>	<b>2,85</b>	<u><b>-1,14%</b></u>

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

<b>Commune</b>	<b>Prix au 01/01/2018 en €/m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2019 en €/m<sup>3</sup></b>
GRACES	2,30	2,28
GUINGAMP	2,30	2,28
PABU	2,30	2,28
PLOUISY	2,30	2,28
PLOUMAGOAR	2,30	2,28
SAINT-AGATHON	2,30	2,28
KERFOT	2,61	2,58
LANLEFF	2,89	2,85
LANLOUP	2,64	2,61
PAIMPOL	2,76	2,73
PLEHEDEL	2,63	2,60
PLOUBAZLANEC	2,86	2,83
PLOUEZEC	2,94	2,91
PLOURIVO	2,95	2,92
YVIAS	2,66	2,63
BRELIDY	3,50	3,48
PLOEZAL	3,50	3,48
PLOUEC-DU-TRIEUX	3,50	3,48
PONTRIEUX	3,50	3,48
QUEMPER-GUEZENNEC	3,50	3,48
RUNAN	3,50	3,48
SAINT-CLET	3,50	3,48

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité DSP :

Type de recette	Exercice 2018 en €
Redevance eaux usées domestique	1 826 891,77
<i>dont abonnements</i>	523 098,47
Redevance eaux usées non domestique	150 569,43

Total recettes de facturation	1 977 461,20
-------------------------------	--------------

Autres recettes (préciser)	
Traitement des matières de vidange	2 619,00
Régularisations (+/-)	-43 107,79

<b>Total des recettes</b>	<b>1 936 972,41</b>
---------------------------	---------------------

**Détail par secteur :**

**secteur Paimpol**

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées domestique	1 060 067,12	983 137,08	-0,07
<i>dont abonnements</i>	302 125,05	248 878,51	-0,18
Redevance eaux usées non domestique	0,00	0,00	-

Total recettes de facturation	1 060 067,12	983 137,08	-0,07
-------------------------------	--------------	------------	-------

Autres recettes (préciser)			
Traitement des matières de vidange	4 830,14	1 970,25	-0,59
Régularisations (+/-)	-11 312,06	-33 144,55	1,93

<b>Total des recettes</b>	1 053 585,20	951 962,78	-0,10
---------------------------	--------------	------------	-------

**secteur Pontrieux**

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées domestique	270 812,47	230 729,48	-0,15
<i>dont abonnements</i>	130 130,11	112 084,43	-0,14
Redevance eaux usées non domestique	0,00	0,00	-
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>270 812,47</b>	<b>230 729,48</b>	<b>-0,15</b>
<b>Autres recettes (préciser)</b>			
Traitement des matières de vidange	0,00	0,00	-
Régularisations (+/-)	0,00	-9 963,24	
<b>Total des recettes</b>	<b>270 812,47</b>	<b>220 766,24</b>	<b>-0,18</b>

secteur Guingamp

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées domestique	608 062,43	613 025,21	0,01
<i>dont abonnements</i>	161 890,22	162 135,53	0,00
Redevance eaux usées non domestique	161 913,57	150 569,43	-0,07
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>769 976,00</b>	<b>763 594,64</b>	<b>-0,01</b>
Autres recettes (préciser)			
Traitement des matières de vidange	1 087,08	648,75	-0,40
Régularisations (+/-)	0,00	0,00	-
<b>Total des recettes</b>	<b>771 063,08</b>	<b>764 243,39</b>	<b>-0,01</b>

**Recettes de l'exploitant DSP :**

Type de recette	Exercice 2018 en €
Redevance eaux usées domestique	1 950 221,33
<i>dont abonnements</i>	817 974,32
Redevance eaux usées non domestique	822 811,69

Total recettes de facturation	2 773 033,02
-------------------------------	--------------

Autres recettes (préciser)	
Traitement des matières de vidange	14 107,59
Régularisations (+/-)	0,00

<b>Total des recettes</b>	<b>2 787 140,61</b>
---------------------------	---------------------

**Détail par secteur :**

**Secteur Paimpol**

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées domestique	691 543,57	667 706,40	-0,03
<i>dont abonnements</i>	229 926,76	360 432,95	0,57
Redevance eaux usées non domestique	0,00	0,00	-
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>691 543,57</b>	<b>667 706,40</b>	<b>-0,03</b>
Autres recettes (préciser)			
Traitement des matières de vidange	25 598,33	10 441,77	-0,59
Régularisations (+/-)	-8 861,62	0,00	-1,00
<b>Total des recettes</b>	<b>708 280,28</b>	<b>678 148,17</b>	<b>-0,04</b>

**Secteur Pontrieux**

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées domestique	219 845,58	189 252,07	-0,14
<i>dont abonnements</i>	93 371,37	64 048,24	-0,31
Redevance eaux usées non domestique	0,00	0,00	-
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>219 845,58</b>	<b>189 252,07</b>	<b>-0,14</b>
Autres recettes (préciser)			
Traitement des matières de vidange	0,00	0,00	-
Régularisations (+/-)	0,00	0,00	-
<b>Total des recettes</b>	<b>219 845,58</b>	<b>189 252,07</b>	<b>-0,14</b>

**Secteur Guingamp**

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées domestique	1 083 282,00	1 093 262,86	0,01
<i>dont abonnements</i>	389 731,00	393 493,13	0,01
Redevance eaux usées non domestique	896 680,00	822 811,69	-0,08
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>1 979 962,00</b>	<b>1 916 074,55</b>	<b>-0,03</b>
Autres recettes (préciser)			
Traitement des matières de vidange	31 830,94	3 665,82	-0,88
Régularisations (+/-)	-8 861,62	0,00	-1,00
<b>Total des recettes</b>	<b>2 002 931,32</b>	<b>1 919 740,37</b>	<b>-0,04</b>

**Recettes de la collectivité REGIES (Lanloup, Lanleff, Yvias) :**

Type de recette	Exercice 2018 en €
Redevance eaux usées domestique	39 016,21
<i>dont abonnements</i>	18 642,37
Redevance eaux usées non domestique	0,00

Total recettes de facturation	39 016,21
-------------------------------	-----------

Autres recettes (préciser)	
Traitement des matières de vidange	0,00
Régularisations (+/-)	-1 457,66

<b>Total des recettes</b>	<b>37 558,55</b>
---------------------------	------------------

### 3. Indicateurs de performance

#### SECTEUR GUINGAMP

		2017	2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4122	9670
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	8	8
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1226,8	1147.50
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,3	2,28

		2017	2018
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	81	102
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global	Résultat non disponible	Résultat non disponible
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global	conforme	conforme
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global	conforme	conforme
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0007	0,012
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers		0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées		

P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global		Pont Ezer : 99,5%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		?
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	agglo	agglo
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		1,44
P258.1	Taux de réclamations		5,17

#### SECTEUR PONTRIEUX

		2017	2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif		6106
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration		368,331
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3		3,48

		2017	2018
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		0,98
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		75
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global		Résultat non disponible
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global		Conforme
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global		conforme

P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers		0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées		
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global		83 ,3
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	agglo	agglo
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		0
P258.1	Taux de réclamations		0

#### SECTEUR PAIMPOL DSP

		2017	2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif		18350
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration		356,22
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3		Par commune

		2017	2018
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		0,99
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		72

P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global		disponible
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global		conforme
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global		Conforme
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		393,95
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers		0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées		0,1
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global		94,85
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		70
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	agglo	agglo
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		0
P258.1	Taux de réclamations		0

#### SECTEUR PAIMPOL REGIES

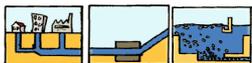
		2017	2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif		
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration		

D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3		
--------	---------------------------------------	--	--

		2017	2018
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global		
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers		
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées		
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau SI PLUSIEURS INSTALLATIONS - Indice global		
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		70
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	agglo	agglo
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		
P258.1	Taux de réclamations		

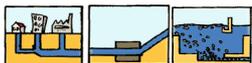
## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 776 954 €	2 788 595 €

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

DSP :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre 2018 (montant restant dû en €)	—	6 041 680,46
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	465 515,12
	en intérêts	137 779,62

REGIES :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre 2018 (montant restant dû en €)	—	153 534,03
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	10 222,63
	en intérêts	2 827,16

### 4.3. Amortissements

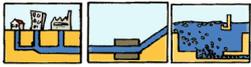


Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de :

DSP : 1 432 045,67 €

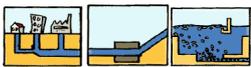
REGIES : 285,36 €

#### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur à l'échelle de l'agglomération	300 000
Etude d'incidence et dossier LEMA - Renouvellement Arrêté de rejet	229 350
Etude système d'assainissement de Pont Ezer	182 000

#### 4.5. Présentation du programme de travaux adoptés par l'assemblée délibérante pour 2019



Intitulé du projet	Commune	Montant estimatif des travaux hors diag € HT
Réhabilitation du réseau de la Rue Gabriel Le Braz	PAIMPOL	55 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement de Goas Plat	PAIMPOL	150 000,00
Poste de refoulement du Champ de Foire - Sécurisation du fonctionnement du poste de refoulement par pose d'un groupe électrogène	PAIMPOL	200 000,00
Extension du réseau d'assainissement secteur de Kerradenen	PLEHEDEL	652 534,00
Poste de refoulement des eaux usées de Boulgueff - Renouvellement du poste et pose d'un ouvrage de stockage	PLOUEZEC	386 500,00
Poste de refoulement de St Riom - Renouvellement du poste, traitement de l'H2S et pose d'un ouvrage de stockage	PLOUEZEC	200 000,00
Poste de refoulement de St Riom - Renouvellement de la canalisation de refoulement sur 158 mètres	PLOUEZEC	20 000,00
Refoulement de Boulgueff - Renouvellement d'une canalisation de refoulement	PLOUEZEC	80 000,00
Vallée de Cadolan	GUINGAMP	603 930,60
Poste de refoulement des eaux usées de Pontrieux - Renouvellement du poste et pose d'un ouvrage de stockage	PONTRIEUX	225 000,00

Poste de refoulement des eaux usées - Renouvellement d'une canalisation de refoulement	PONTRIEUX	225 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement Rue du Port, Rue des Quais	PONTRIEUX	116 000,00
Poste de refoulement - Renouvellement du poste et pose d'un ouvrage de stockage à Beauport	PAIMPOL	
Réhabilitation du réseau des eaux usées de la Rue Bécot	PAIMPOL	
Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées Pont Ezer Quartier des Castors	GUINGAMP	450 000,00
Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées Pont Ezer Place du Vally	GUINGAMP	100 000,00

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €